



## Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° - 279 - 26 novembre 2014

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les

communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

---

### SOMMAIRE

- 1 - Contre la poursuite de deux militantes de l'union des Femmes de la Martinique - Page 2
- 2 - 4 mois de grève au 57 Bd de Strasbourg, il est plus que temps que les pouvoirs publics choisissent leur camp - Rassemblement 26 novembre - Page 2
- 3 - Pétition : « M. Parat, mon ventre m'appartient ! » - Femmes en lutte Bagnolet - Page 3
- 4 - Commémoration 6 décembre québécois - Encore Féministes - Page 4
- 5 - 25 novembre 2014 - 4 décembre 2014 - Ni mesures, ni budget ! - 12 mois de perdus pour les victimes du proxénétisme et de la traite des êtres humains, 10 jours pour rectifier le tir au Sénat et au Gouvernement ! - Abolition2012 - Page 4
- 6 - Pétition : Service des droits des femmes et de l'égalité : le rendez-vous manqué - CFDT - CGT - Page 5
- 7 - 25 Novembre : Journée Internationale de luttes contre les violences faites aux femmes... Grève de la Maison des Femmes de Montreuil - Page 6
- 8 - Avis sur le projet de loi n°2182 relatif à la réforme de l'asile : pour une égalité femmes-hommes au cœur de la réforme du droit d'asile - Haut Conseil à l'Égalité H.F - Page 6
- 9 - Gérard Ducray condamné pour agressions sexuelles ! - Femmes Solidaires - Page 7
- 9Bis- Simplement vivre libres les filles : Femmes Solidaires - Page 8
- 10 - Appel international du 13 novembre : c'est par la loi qu'avancera l'abolition de la prostitution - Des parlementaires - Page 8
- 11 - Campagne « Reconnaissons le féminicide » - Osez le féminisme ! - Page 10
- 12 - Lettre ouverte aux rédacteurs de la "Convention citoyenne des musulmans de France pour le vivre ensemble" de juin 2011 - Collectif Femmes sans voile d'Aubervilliers - Page 11
- 13 - Après l'interdiction à Marie-Jo Bonnet d'une conférence - réaction de la CLF - Page 11
- 14 - « Le corps en lambeaux, violences sexuelles et violences sexuées faites aux femmes »
- 15 - « Femmes, démocratie et question kurde » - Paris - 29 novembre - Page 13
- 16 - « Scène ouverte à tous nos délires » - Maison des Femmes de Paris - 29 novembre - P 14
- 16bis - « Femmes en lutte pour la souveraineté alimentaire » - Attac Bourg-en-Bresse - 2 décembre - Page 14
- 17 - Les études de genre en Suède et en France » - Le Mage - 4 décembre - Page 14
- 18 - Ciné-débat : « Et si on parlait des clients ? » autour du film Eastern Boys - Mouvement du Nid Paris - 17 décembre - Page 14
- 19 - Cinéma : « Murmures » de Byun Young-Joo - Centre Simone de Beauvoir - 27 novembre
- 20 - Livre : Requiem pour il et elle - Michèle Causse, Katy Barasc - Page 15
- 21 - Expo Photo - "Go de nuit : Abidjan, les belles oubliées » - Eliane de Latour - Paris - P15
- 22 - Revue : Cahiers du Genre 57/2014 - L'engendrement du droit - Page 15
- 23 - Livre : « Allah est grand, la république aussi » - Lydia Guirous - Page 16

## MOBILISATIONS

### **1 - Contre la poursuite de deux militantes de l'union des Femmes de la Martinique**

Une femme - issue de l'immigration - se plaignant d'être méprisée et victime de violences conjugales a été défendue par l'UFM et voici l'organisation assignée en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Fort de France en la personne de sa présidente Rita Bonheur et de Nicole Ramael, intervenante sociale. En effet, le mari, colonel de gendarmerie, a porté plainte contre ces militantes pour atteinte à sa présomption d'innocence et à sa vie privée et leur réclame en dommages et intérêts la somme astronomique de 375000 € !

C'est le comble pour une association qui a le mérite d'avoir rompu, depuis de nombreuses années, le silence sur les violences faites aux femmes. En effet, c'est sans moyen, armées de leurs seules convictions, que des militantes ont interpellé les pouvoirs publics sur leurs défaillances face à une situation inacceptable dans notre pays. Car ce sont de très nombreuses femmes qui ont eu recours et qui continuent d'avoir recours à l'Union des Femmes de la Martinique pour échapper de lieux de torture. Ce sont de nombreuses femmes des communautés étrangères qui s'adressent à l'UFM pour les sortir des griffes d'un mari piégeur.

Alors, aujourd'hui, en traduisant ces deux militantes devant les tribunaux, on veut nous signifier qu'elles ont eu tort de dénoncer ce qui est condamné par la loi : les violences faites aux femmes. On veut encourager les hommes violents : « Allez y la justice est avec vous ! »

Oui, la condamnation d'une association féministe dans l'exercice de cette mission aurait des conséquences incalculables et dramatiques : d'abord, elle aurait pour effet immédiat de porter un discrédit sur cette association et sur toutes les structures et organisations de défense des droits des femmes.

Cette déplorable décision jetterait l'UFM dans des difficultés matérielles, voire la ruinerait, ce qui affaiblirait encore le combat des femmes. Mais, plus gravement encore, ce serait une promesse d'impunité pour les violents en même temps qu'une mise en garde adressée à tous les dispositifs militants et à toutes les victimes qui n'auraient plus qu'à se laisser faire.

Enfin, en cette journée internationale pour l'élimination des violences envers les femmes, une condamnation de l'UFM apparaîtrait comme une véritable provocation jetée à la face de la Martinique et de la communauté internationale.

Culture égalité, association féministe, appelle toutes ses membres, tous les sympathisants et toutes les sympathisantes, toutes les Martiniquaises et tous les Martiniquais à refuser de se laisser intimider par les machistes et à agir afin que la parole des victimes soit prise en compte, que le plaignant soit débouté, et que les deux militantes incriminées soient relaxées.

### **2 - 4 mois de grève au 57 Bd de Strasbourg, il est plus que temps que les pouvoirs publics choisissent leur camp - Rassemblement 26 novembre**

Après une première victoire, qui allait vite prendre un goût amer, 18 coiffeurs, coiffeuses et manucures du salon de coiffure New York Fashion ont décidé de se mettre à nouveau en grève le 24 juillet 2014 suite à la faillite organisée par les patrons mafieux du quartier Château d'Eau. Depuis, soutenu-es par l'Union Départementale CGT de Paris, l'Union CGT Commerce de Paris et l'Union Locale CGT du 10ème ils et elles occupent le salon jour et nuit jusqu'à obtention des revendications de travailleur-ses qui se sont mis-es en avant pour dénoncer un système d'exploitation de personnes en situation de vulnérabilité pour les faire travailler dans des conditions contraires à la dignité humaine.

Afin de dénoncer ce système la CGT PARIS et les salariée-s ont déposé plainte notamment

pour traite des êtres humains, banqueroute, escroquerie au jugement, aide au travail dissimulé emploi de personnes en situation irrégulière.

La préfecture de police oppose depuis le début de ce conflit une fin de non-recevoir à notre demande de placer ces salariée-s sous protection en leur délivrant un titre de séjour en tant que victime dénonçant un système organisé de traite des êtres humains. Elles et ils ne bénéficient donc, pour le moment, d'aucune protection de la part des pouvoirs publics. Alors que cette disposition est pourtant prévue par l'article L 316-1 du CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile. Devant le refus des autorités à entendre et protéger ces salariée-s la CGT a décidé de médiatiser. De nombreux articles et reportages ont retracé cette lutte. Des points presse et des rassemblements ont été organisés.

Malgré le soutien du Maire du 10<sup>ème</sup> et de sa majorité municipale, malgré le voeu adopté par la majorité municipale parisienne, malgré le soutien du collectif des cinéastes pour les sans-papiers, malgré une lettre ouverte de la CGT au Préfet, la préfecture et les ministères concernés continuent à nous opposer un silence assourdissant.

Malgré ce silence, les salariée-s et leurs soutiens sont toutes et tous déterminée-s à continuer de dénoncer le système mafieux d'exploitation basé principalement sur le travail dissimulé et le recrutement de personnes en situation de vulnérabilité à des fins d'exploitation et dans des conditions contraires à la dignité humaine.

Peut-on accepter que les salariée-s du 57 Bd Strasbourg, qui ont eu le courage de dire «non», de dénoncer un système d'exploitation basé sur les intimidations et les menaces d'être dénoncée-s à la police du fait de leur situation administrative, ne soient pas protégée-s aujourd'hui par un titre de séjour et aient la possibilité de se reconstruire ? Peut-on accepter que leurs collègues des autres salons soient aujourd'hui menacés d'expulsion ? Est-ce la seule réponse que l'État compte aujourd'hui apporter ?

La CGT Paris a donc décidé d'interpeller directement le Premier Ministre en appelant à un rassemblement autour du Conseil des Ministres le 26 Novembre 2014 à partir de 9h30, angle rue de Varenne rue du Bac 75007 Paris (Métro RUE DU BAC ligne 12).

Nous appelons l'ensemble des structures parisiennes à affirmé leur soutien en participant massivement à cette initiative.

### **3 - Pétition : « M. Parat, mon ventre m'appartient ! » - Femmes en lutte Bagnolet**

Femmes libres, attachées au droit à disposer de notre corps, nous avons découvert avec colère et stupéfaction les propos tenus, le 18 novembre 2014, lors d'une réunion du Conseil communautaire de l'agglomération Est-Ensemble par un élu de cette assemblée, M. Jimmy Parat.

Vice-président du Conseil communautaire, élu sous l'étiquette "Dynamique citoyenne" membre de la majorité municipale se réclamant de la "gauche" à Bagnolet, celui ci a assimilé l'interruption volontaire de grossesse à "un acte barbare", à "un meurtre", lors d'un débat consacré à la maternité des Lilas.

"L'IVG est un acte barbare ! Un acte que j'assimile à des meurtres ! L'IVG est un accompagnement à la mort. Je veux un accompagnement à la vie !", a lancé M. Parat.

Ces propos reprenant la vulgate de l'extrême-droite, de Christine Boutin et des pires commandos anti-avortement sont indignes d'un élu de la République. Ils sont intolérables venant d'un élu qui se prétend de gauche.

Nous ne sommes ni des "barbares", ni des "meurtrières". Comme les "343 salopes" en 1971, nous disons à M. Parat : "Mon ventre m'appartient (...) Je ferai un enfant si j'en ai envie, nulle pression morale, nulle institution, nul impératif économique ne peut m'y contraindre."

Nous réaffirmons notre attachement viscéral à ce droit fondamental au libre choix, conquis au terme d'une longue et difficile lutte de nos aînées. Nous attendons des élus de gauche qu'ils défendent la loi Veil et se battent pour créer les conditions d'un exercice effectif du droit à l'IVG, aujourd'hui mis en cause par les politiques d'austérité frappant tous les secteurs du service public de la santé.

Nous exigeons du maire socialiste de Bagnolet, M. Tony Di Martino, qu'il condamne dans les termes les plus clairs et les plus fermes les propos inadmissibles d'un élu de sa majorité municipale.

#### **4 - Commémoration 6 décembre québécois - Encore Féministes**

Comme chaque année, des membres du réseau "Encore féministes !" se rassemblent à Paris pour commémorer le massacre anti-féministe qui eut lieu le 6 décembre 1989 à la Polytechnique de Montréal. Un antiféministe massacra de jeunes Québécoises, uniquement parce qu'elles étaient des femmes faisant des études pour devenir ingénieure.

Partout, l'instruction des filles, l'ouverture de leur esprit par l'accession au savoir, la connaissance de leurs droits, leurs possibilités accrues d'exercer des métiers prestigieux que la tradition réserve aux hommes sont perçues comme une menace pour la domination masculine.

Dans le monde, les deux tiers des analphabètes sont des femmes et des filles. Cette discrimination dans l'accès au savoir s'ajoute aux injustices et aux violences visant spécifiquement les femmes parce qu'elles sont des femmes. Les empêcher d'apprendre à penser, c'est-à-dire à se concevoir comme des sujets et donc à prendre leur vie en main, est un crime contre la dignité humaine.

voir <http://encorefeministes.free.fr/poly.php3>

*samedi 6 décembre, à partir de 18h45, place du Québec, au coin de la rue de Rennes et du bd St-Germain, métro Saint-Germain-des-Prés.*

### **COMMUNIQUÉS**

#### **5 - 25 novembre 2014 - 4 décembre 2014 - Ni mesures, ni budget ! - 12 mois de perdus pour les victimes du proxénétisme et de la traite des êtres humains, 10 jours pour rectifier le tir au Sénat et au Gouvernement ! - Abolition2012**

A l'approche du 25 novembre 2014, les associations françaises de lutte contre les violences faites aux femmes dénoncent vivement la non-concrétisation des avancées historiques esquissées en décembre 2013 par l'adoption à l'Assemblée nationale de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel et le soutien à ses victimes. Un an plus tard, et après s'être illustré en commission spéciale par la défense d'une impunité totale pour les clients prostitueurs, le Sénat n'a toujours pas inscrit la proposition de loi à son ordre du jour.

Conséquence directe de cette inaction, aucune des mesures protectrices prévues dans la proposition de loi ne peut être mise en œuvre (mise en place d'un parcours de sortie de la prostitution, coordination départementale des acteurs intervenant dans le soutien aux victimes, abrogation du délit de racolage, octroi non conditionné d'un titre de séjour temporaire aux victimes de la traite des êtres humains, accès à l'indemnisation pour les victimes de proxénétisme, interdiction de tout acte sexuel imposé par l'argent...).

Autre conséquence directe, la création du « Fonds interministériel dédié aux victimes de la traite des êtres humains et à l'insertion des personnes prostituées » prévu par la proposition

de loi et le Plan d'action national contre la traite des êtres humains (Mesure 21) n'a pas été incluse dans le budget 2015. Le Gouvernement s'était engagé lors des débats parlementaires à ce qu'il soit crédité de 20 millions d'euros par an.

En ce 25 novembre 2014, et alors que la prostitution demeure la dernière violence contre les femmes dont les auteurs sont impunis (clients prostituteurs) et les victimes poursuivies (au titre du délit de racolage), nos associations demandent :

Au Président du Sénat et aux présidents de groupes politiques au Sénat : D'inscrire la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel à l'ordre du jour du Sénat.

Au Premier Ministre, à la Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, à la Secrétaire d'Etat aux droits des femmes, au Secrétaire d'Etat pour les relations avec le Parlement : De garantir l'inscription rapide de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel à l'ordre du jour du Sénat et la mise en place d'une Commission Mixte Paritaire après engagement de la procédure accélérée, ainsi que la création et l'alimentation à hauteur minimale de 20 millions d'euros d'un Fonds dédié aux victimes de la traite des êtres humains et à l'insertion des personnes prostituées.

## **6 - Pétition : Service des droits des femmes et de l'égalité : le rendez-vous manqué - CFDT - CGT**

La structure chargée de mettre en œuvre la politique publique interministérielle en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, est le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE). Il est composé de 28 agent-es en administration centrale, et d'un réseau dans les territoires : 27 délégué-es en régions, 90 délégué-es en départements et 33 collaboratrices et collaborateurs.

Suite aux différentes réformes des politiques publiques, le positionnement de ses agent-es, au sein des administrations, est compliqué et générateur de problèmes et de souffrances. Les moyens financiers et humains sont toujours cruellement insuffisants. Malgré le changement politique de 2012, le retour d'un ministère des droits des femmes et quelques avancées importantes dans le domaine de l'égalité, le service et ses agent-es sont toujours menacé-es !

### **Violences institutionnelles**

Dans les départements, un certain nombre de nos collègues sont toujours victimes de violences institutionnelles. Pour certaines, au manque de moyens et à l'isolement, se rajoutent discriminations, comportements sexistes, harcèlement, et ce en raison même de leurs missions ou de l'affichage de leur féminisme ! Quelle réponse de l'administration ? Enfumage des organisations syndicales, exfiltration des victimes et protections des bourreaux ! Peut-être conscient qu'il y a de «petits soucis» dans le réseau du SDFE, le cabinet de la secrétaire d'Etat propose... la création d'une boîte aux lettres électronique pour faire remonter les problèmes...

### **Plan social**

Historiquement, le SDFE a fait appel à des contractuelles, des femmes, qui possèdent une expertise sur les questions de genre et montrent une force de conviction à toute épreuve pour animer une politique qui ne «va pas de soi», compliquée à mettre en œuvre, car s'appuyant sur des partenariats multiples. Certaines d'entre elles ont été titularisées. D'autres arrivent à six ans de contrat sur leur poste et devraient être placées en contrat à durée indéterminée. Mais l'administration à un autre plan...

Alors que leurs postes vont être maintenus, nous venons d'apprendre qu'une vingtaine d'agent-es sont maintenant menacé-es. Très prochainement, certaines d'entre elles, ne verront pas

leurs contrats renouvelés ! L'administration en charge de l'égalité professionnelle et de la lutte contre le travail précaire des femmes s'apprête à plonger dans la précarité des agent-es de l'Etat qui ont fait la preuve de leur motivation et de leurs compétences pour mener cette politique, construit patiemment pendant plusieurs années leur réseau sur le terrain pour accompagner leur mission, et fait progresser l'égalité !

L'intersyndicale du SDFE demande le renouvellement des contrats de l'ensemble de nos collègues contractuelles menacées ; Dans le cadre de la réforme territoriale en cours : le changement de positionnement hiérarchique des déléguées départementales !

[https://www.change.org/p/ministère-des-affaires-sociales-de-la-santé-et-des-droits-des-femmes-contre-la-violence-institutionnelle-et-le-plan-social-au-sdfe?recruiter=183511331&utm\\_campaign=mailto\\_link&utm\\_medium=email&utm\\_source=share\\_petition](https://www.change.org/p/ministère-des-affaires-sociales-de-la-santé-et-des-droits-des-femmes-contre-la-violence-institutionnelle-et-le-plan-social-au-sdfe?recruiter=183511331&utm_campaign=mailto_link&utm_medium=email&utm_source=share_petition)

### **7 - 25 Novembre : Journée Internationale de luttes contre les violences faites aux femmes... Grève de la Maison des Femmes de Montreuil**

Sur le terrain, au jour le jour, les messages de sensibilisation donnent de l'espoir aux femmes que quelque chose peut changer dans la prise en charge des violences faites aux femmes. Mais tout avance si doucement qu'on pourrait dire que ça recule !

Tou-tes les acteur-es, élu-es, services, associations, qui se sont engagé-es avec leurs convictions et toutes leurs forces sont confronté-es au saupoudrage des moyens selon les échelons locaux, régionaux, nationaux et aux inégalités de traitement selon les territoires, pour résoudre ce problème national. Et nous savons bien que ce qui ne se fait pas aujourd'hui coutera beaucoup plus cher demain !

A la Maison des Femmes de Montreuil, où nous accompagnons des femmes dans leur parcours difficile et douloureux, la réalité, c'est : 119 femmes victimes de violences accueillies entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 20 novembre ; 8 semaines d'attente pour obtenir un rdv avec une juriste spécialisée ; Plus de 4 ans de démarches et négociations pour tenter de mettre en place de vrais moyens à l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences ( soit 18 élus/es rencontrées, 15 chefs/es de services ; Plus de 60 lettres de sollicitation, plus de 20 bilans/diagnostics sur l'accueil, les besoins et la situation des femmes victimes de violences) mais proportionnellement aux besoins, les moyens diminuent ; 72 cas de femmes victimes de violences empêchées d'accéder à leurs droits, signalés régulièrement aux décideurs, aux institutions et aux élus/es, ... la plupart du temps sans réponse...

L'équipe de la Maison des Femmes, salariées et professionnelles extérieures (avocates, psychologues, victimologues, juristes, toutes bénévoles) sont sur le pont sans relâche mais pour combien de temps encore ? En colère, la Maison des Femmes de Montreuil, baissera son rideau ce 25 novembre pour prendre le temps d'expliquer la situation aux citoyen-nes de Montreuil et obtenir plus de moyens pour accompagner les femmes victimes de violences.

### **8 - Avis sur le projet de loi n°2182 relatif à la réforme de l'asile : pour une égalité femmes-hommes au cœur de la réforme du droit d'asile - Haut Conseil à l'Égalité H.F**

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) publie ce jour son Avis relatif à la réforme de l'asile afin que soit prise en compte la proportion de plus en plus importante de femmes demandeuses d'asile et les spécificités que cela implique. Le texte est actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale : la Délégation aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale rend aujourd'hui public ses recommandations, la commission des lois

l'étudiera 26 novembre, et la discussion en séance se tiendra du 9 au 11 décembre 2014

*Plus de femmes demandeuses d'asile...* : En 2013, les femmes représentent 37,7% des demandeurs-euses d'asile. Depuis 2008, les femmes sont de plus en plus nombreuses à demander le statut de réfugié, plus seulement au motif du regroupement familial mais au titre des études, du travail ou des demandes d'asile, notamment du fait de persécutions liées au genre<sup>[1]</sup>.

*...Appelle une révision des procédures* : C'est pourquoi, le HCEfh formule 7 recommandations et propositions d'amendement pour une meilleure prise en compte d'une perspective de genre dans cette réforme, autour de trois axes :

- Mentionner explicitement les références à la prise en compte du genre dans la politique et le droit de l'asile telles que le prévoient les directives européennes ;
- Veiller à la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de vulnérabilité depuis le recueil du récit jusqu'aux conditions d'hébergement et d'accueil. En particulier, cela implique de pouvoir : avoir un entretien individuel, c'est-à-dire, sans la présence des enfants ou du conjoint lors de l'entretien de recueil des premiers éléments, dont les indices de vulnérabilité, conduit en préfecture ; être accompagnée par un-e représentant-e d'association spécialisée sur les violences et discriminations liées au genre lors de l'entretien à l'OFPRA ; choisir le sexe de l'officier-ère qui conduit l'entretien, de manière générale ;
- Favoriser la compréhension des situations différentes rencontrées par les demandeuses et demandeurs d'asile grâce à la production de données statistiques sexuées et d'analyses genrées ainsi que par le financement et l'organisation de formations à destination des personnels concernés.

Cet Avis fait suite à la contribution écrite que le Haut Conseil avait souhaité produire dans le cadre de la concertation organisée fin 2013 par le ministère de l'Intérieur.

*Chiffres clés : les demandeurs et demandeuses d'asile en France* : Depuis 2008, en France, les femmes représentent 51% de la population immigrée ; En 2013, les femmes représentent 37,7% des demandeurs d'asile (24 975 femmes ont demandé l'asile) ; En 2013, les femmes représentent 40% des personnes reconnues réfugiées, soit 3 708 femmes (36% en 2012). ; En 2013, 44,4% des personnes ayant obtenu la protection subsidiaire sont des femmes, soit 1 014 femmes (58% en 2012) ; En 2008, 47% des femmes immigrées sont célibataires, contre 23% dans les années 70. Depuis 1998, les hommes représentent un tiers des personnes regroupées.

## **9 - Gérard Ducray condamné pour agressions sexuelles ! - Femmes Solidaires**

Le 17 novembre 2014, Gérard Ducray est à nouveau face aux juges à la demande du Procureur général près la cour d'appel de Lyon pour faits d'agressions sexuelles sur Aline Rigaud. Procès dans lequel Femmes solidaires est de nouveau partie civile.

Par arrêt du 15 mars 2011, la Cour d'Appel de Lyon, chambre correctionnelle, avait condamné Gérard Ducray pour harcèlement sexuel à 3 mois d'emprisonnement avec sursis, 5 000 euros et 3 ans d'interdiction d'exercer une fonction ou un emploi public.

Gérard Ducray, ancien secrétaire d'Etat au Tourisme, ancien député et ancien adjoint au maire de Villefranche-sur-Saône en charge de la sécurité, a cru être sorti d'affaire en sollicitant et en obtenant l'abrogation du délit de harcèlement sexuel par le Conseil constitutionnel le 4 mai 2012.

La nouvelle loi protégeant les femmes victimes de harcèlement sexuel est très rapidement votée le 6 Août 2012 après la mise en forme d'un projet de loi fait par le Ministère des Droits

des Femmes, avec les associations féministes dont Femmes solidaires.

Une femme active sur cinq (20 %) a dû faire face en France, à une situation de harcèlement sexuel et agressions sexuelles au cours de sa vie professionnelle. 5 % seulement des cas sont portés devant la justice (enquête Mars 2014) et près de neuf actifs sur dix (89 %) considèrent que le harcèlement sexuel n'est pas suffisamment reconnu sur le lieu de travail.

Aujourd'hui, la cour d'appel de Lyon (4ème chambre) vient de déclarer coupable Gérard Ducray des faits d'atteinte sexuelle avec violence, surprise et contrainte sur Aline Rigaud d'octobre 2007 à 2009. Il a été condamné à la peine de 1 mois d'emprisonnement avec sursis et 3 000 euros d'amende.

La cour a dispensé le condamné d'inscription au FIJAIS - fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.

Monsieur Ducray est enfin reconnu coupable des faits d'atteinte sexuelle et non de harcèlement. Cependant, on s'étonne de la légèreté de la peine au regard du délit commis !

### **9bis - Simplement vivre libres les filles : Femmes Solidaires**

Cette année la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes se tiendra à la veille de rendez-vous qu'il ne faudra pas manquer pour réaffirmer le droit des femmes à vivre libre.

*Prostitution une loi maintenant :* En effet, depuis un an les féministes, les abolitionnistes ont exigé l'inscription au Sénat de la proposition de loi de « lutte contre le système prostitutionnel » votée par l'Assemblée nationale fin novembre 2013. (cf ; Clara-magazine n°146 de novembre 2014). Il est temps que la France mette en adéquation sa position abolitionniste avec ses lois. Malheureusement, le gouvernement reste frileux au mépris des promesses de campagne de notre Président et les portes du Sénat sont closes. Pourtant, cette loi est centrale dans le processus de lutte contre les violences faites aux femmes. Le jour où acheter le corps des femmes sera puni, la honte et la peur changeront de camp et la justification de toutes les autres violences sera plus difficile.

*Avorter c'est notre droit :* En janvier 2015, nous fêterons les 40 ans de la loi Veil sur la légalisation de l'avortement en France. Face aux attaques des lobbies politico-religieux les plus rétrogrades, cet anniversaire ne doit pas avoir des allures de commémoration mais d'affirmation du droit à disposer de son corps. D'une part, il ne faut rien lâcher fasse à ceux qui pensent que le droit des femmes est un champs de bataille et qu'ils peuvent en disposer. D'autre part, il faut retrouver un niveau de service public capable de répondre aux besoins de toutes les femmes sans distinctions d'âge d'origine sociale ou culturelle.

*Ne laissons pas la jeunesse entre les bras des fondamentalistes :* Femmes solidaires réaffirme à l'occasion de cette journée son attachement aux politiques de prévention envers la jeunesse. Il est important de prendre en charge les victimes de violences sexistes et sexuelles mais les violences faites aux femmes sont un continuum. Avec des politiques éducatives ambitieuses, nous éradiquerons ces violences avant qu'elles ne se développent. Aujourd'hui dans tous les milieux, le manque de perspectives des jeunes les pousse dans les bras des intégristes de toutes les religions qui replongent les femmes dans le moyen âge.

## **TEXTES**

**10 - Appel international du 13 novembre : c'est par la loi qu'avancera l'abolition de la prostitution - Des parlementaires**



Le 1<sup>er</sup> congrès de la Coalition pour l'Abolition de la prostitution s'est réuni les 12 et 13 novembre 2014 à Paris, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale à Paris. Survivantes de la prostitution, représentants de syndicats et parlementaires y ont travaillé sur le thème « Prostitution et traite des êtres humaines dans le monde : une exploitation des plus vulnérables ». A l'issue de ces travaux, les parlementaires lancent l'Appel du 13 novembre.

L'objectif global cristallisé par cet Appel est la création d'un mouvement international de législateur-es, actrices et acteurs de premier plan au contact permanent de la société civile. Ce mouvement se donne pour mission de sensibiliser et éclairer les opinions publiques et les gouvernements nationaux, régionaux et locaux afin de faire vivre l'idéal abolitionniste et humaniste adopté par l'ONU en 1949, et ainsi permettre aux millions de personnes dans le monde qui en sont victimes, majoritairement des femmes, de sortir du système prostitutionnel.

Dans un mois, le réseau de parlementaires dont la structuration débute par cet acte du 13 novembre 2014 adressera l'Appel, soutenu par une liste significative de premiers signataires, au Secrétaire Général des Nations-Unies. Simultanément, une demande de rendez-vous sera adressée à Vera Jourova, la nouvelle commissaire européenne chargée notamment des politiques "d'égalité" des genres, afin d'appeler son attention et son implication.

Pour sortir des millions de femmes et de personnes vulnérables de l'esclavage dont elles sont victimes sous le joug de mafias aussi lucratives qu'inhumaines, organisées à l'échelle internationale, seule une mobilisation et, à terme, une action européennes et internationales permettront des avancées. Les Parlementaires signataires de l'Appel se dressent aujourd'hui pour cela.

*Appel du 13 novembre : c'est par la loi qu'avancera l'abolition de la prostitution :*

1 - La prostitution est une violence.

2 - Qui touche en particulier les personnes les plus vulnérables. 3- Elle est un obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes.

4 - Elle est majoritairement le fait de réseaux mafieux et de la traite des êtres humains.

5 - Le seul modèle ayant fait ses preuves, est le modèle abolitionniste, qui vise à réduire la prostitution et à permettre aux personnes prostituées d'en sortir.

6 - L'ambition de ce modèle n'est pas seulement de réduire la prostitution sur son territoire. La seule action efficace est une action concertée et conjuguée au niveau régionale voire internationale

7 - Pour ces raisons, nous, parlementaires de différents pays, demandons une harmonisation des législations nationales et des politiques publiques pour l'abolition de la prostitution, c'est-à-dire : lutter résolument et systématiquement contre le proxénétisme et la traite des êtres humains ; dépenaliser ou décriminaliser les personnes prostituées ; renforcer les droits des victimes de proxénétisme et de traite, et accompagner les personnes souhaitant sortir de la prostitution ; responsabiliser les clients et interdire l'achat d'actes sexuels ; interdire toute forme de publicité directe ou indirecte d'offres de services sexuels ; mettre en place des politiques d'éducation à la sexualité et de prévention de la prostitution ; promouvoir les recherches sur la prostitution et la traite des êtres humains ainsi qu'une harmonisation des systèmes de collecte des données.

8 - Nous, parlementaires de différents pays, créons un réseau international et appelons la mobilisation et l'implication de nos gouvernements, des instances régionales, internationales et notamment de l'ONU, pour l'abolition de la prostitution. Nous nous engageons à alerter les opinions publiques des réalités du système prostitutionnel.

*Maud Olivier, députée de l'Essonne, rapporteure de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel - France ; Catherine Coutelle, députée de la Vienne, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale - France , Guy Geoffroy, député de Seine-et-Marne, président de la Commission spéciale de l'Assemblée nationale sur la lutte contre le système prostitutionnel - France ; Ivana Bacik, sénatrice, membre du Comité Justice, défense et égalité - Irlande ; José Mendes Bota, député, AP-Conseil de l'Europe, rapporteur général sur les violences faites aux femmes - Portugal ; Maria Mourani, députée fédérale d'Ahuntsic, Québec - Canada ; Gavin Shuker, Member of Parliament, président du Groupe du groupe de travail transpartisan sur la prostitution - Royaume-Uni*

## **11 - Campagne « Reconnaissons le féminicide » - Osez le féminisme !**

200 millions, c'est le nombre de femmes qui « manquent » dans le monde, selon l'ONU. Infanticide des filles en Inde et en Chine, crimes d'honneur, violences intrafamiliales... Chaque jour, des milliers de femmes sont tuées dans le monde parce qu'elles sont nées filles. La première cause de mortalité des femmes entre 15 et 44 ans, c'est la violence machiste. A l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes le 25 novembre, Osez le féminisme ! lance une campagne aujourd'hui pour la reconnaissance légale du féminicide en France.

*Signez la pétition pour reconnaître légalement le féminicide : La sœur, le père et la mère de Cathy T. ont été assassiné-es en août dernier. Par qui ? L'ex-conjoint de sa sœur. Pourquoi ? Parce que celle-ci l'a quitté après des mois de violences. Aujourd'hui Cathy T, avec Osez le féminisme !, adresse une pétition à Christiane Taubira et Pascale Boistard, pour la reconnaissance légale du féminicide.*

« Je m'appelle Cathy T. Cet été, ma soeur, ainsi que mon père et ma mère, ont été assassinés en Août dernier par un homme qui n'a pas supporté que ma sœur le quitte et reprenne sa liberté après des mois de maltraitance. Comme souvent, la presse a parlé d'une relation passionnelle et d'un coup de folie. Mais ce qui a poussé cet homme à vouloir posséder ma sœur, à la transformer en punching-ball, à tuer mes parents qui la protégeaient, c'est le machisme. Ma sœur n'est pas la seule. La première cause de mortalité des femmes entre 15 et 44 ans, c'est la violence machiste. Oui, le machisme tue tous les jours, partout. Infanticide des filles en Inde et en Chine, crimes d'honneur, violence conjugale...L' ONU estime qu'il manque 200 millions de femmes dans le monde. Le machisme est une idéologie de haine qui aboutit, trop souvent, au meurtre d'une femme. Quand allons-nous nous donner les moyens d'y mettre fin ? Dans la loi française, un crime raciste peut-être jugé comme tel, un crime antisémite peut-être condamné comme tel. Mais un crime machiste, ça n'existe pas. Pourtant, reconnaître cela dans la loi, c'est se donner les moyens de le combattre. Des pays ont déjà décidé d'agir. Mexique, Italie, Espagne, Pérou... Tous reconnaissent dans la loi le féminicide. Le Petit Robert a introduit dans son édition 2015 le mot «féminicide» et sa définition : meurtre d'une femme, d'une fille, en raison de son sexe. La France a ratifié cet été la convention d'Istanbul qui lui impose dorénavant d'intégrer une perspective de genre dans les lois sur les violences. Aidez-nous à faire reconnaître et à combattre les meurtres machistes. Le machisme tue. Mettons un terme aux crimes machistes. Reconnaissons le féminicide Merci. Cathy T ».

*Signez la pétition ! : <https://www.change.org/p/christiane-taubira-reconnaitre-legalement-le-feminicide>*

Marre des titres chocs qui occultent la violence de cette réalité ? Interpellez les journalistes sur notre Tumblr le féminicide, ce n'est pas romantique, pour leur rappeler une réalité simple : Le machisme tue : <http://lesfemicidescestpasromantique.tumblr.com/>

## 12 - Lettre ouverte aux rédacteurs de la "Convention citoyenne des musulmans de France pour le vivre ensemble" de juin 201 - Collectif Femmes sans voile d'Aubervilliers

Au nom de l'égalité, de la liberté, de la citoyenneté et de l'ordre public, Messieurs, Nous vous écrivons en qualité de femmes sans voile, françaises et fières de leur origine maghrébine, attentives aux prises de positions d'un organisme comme le vôtre dans notre République. C'est avec une grande déception que nous avons pris connaissance de ce que réserve aux femmes la "Convention citoyenne des musulmans de France pour le vivre-ensemble".

Dans votre Convention de juin 2014 vous faites savoir aux musulmans de France : "le Coran confère une égalité totale aux femmes et aux hommes" (art.3 La femme musulmane) et aussi que "le voile est une prescription qui recommande au Prophète "de dire à ses femmes, ses filles et aux femmes des croyants..." (Coran 33-59), de l'arborer pour la réserve qu'il leur impose" (art.5 Les tenues vestimentaires). La lecture dite littéraliste de cette prescription coranique est en contradiction avec le fait que le Coran confère une égalité totale aux femmes et aux hommes. Nombre d'érudits en islamologie ont une lecture différente de cette "prescription" qui ne mentionne nullement la nécessité pour les femmes de se couvrir les cheveux. Cette lecture est en réalité une interprétation patriarcale du Coran.

Le fait que le port du voile ne soit exigé que pour les femmes est une discrimination en soi et met la femme dans un rapport inégal avec l'homme dans la société. Le port du voile réduit la personne des femmes à leur sexualité. Il affirme la domination et le contrôle de la femme par l'homme, ce qui revient à restreindre ses libertés dans l'espace public comme ses libertés de choix liées à son corps. Le voile n'est ni un simple tissu, ni une relation à Dieu, il est l'instrument privilégié de la remise en cause de ces droits fondamentaux que sont l'égalité et la liberté pour les femmes.

Le voile n'est actuellement exigé que dans les pays les plus conservateurs (Arabie Saoudite, Iran, Pakistan, Afghanistan...). Il est le premier acte d'autorité des djihadistes dans les villages conquis (Irak, Syrie, Mali, Nigéria...), que les femmes soient musulmanes ou non. Il est devenu leur étendard de par le monde. Il s'accompagne de la suppression de toute liberté pour les femmes.

Dans votre Convention vous proclamez que l'on est d'abord citoyen et ensuite croyant. Les femmes voilées, elles, s'affichent d'abord en tant que croyantes, remettant en cause une valeur fondamentale de la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'une atteinte à l'ordre public. On ne peut accepter, sous couvert de liberté religieuse, la remise en cause des valeurs fondamentales de la République qui nous ont protégées en interdisant la polygamie et la répudiation, en assurant le droit au divorce pour les femmes et l'égalité dans l'héritage. Ces droits sont absents dans la majorité des pays où le patriarcat opprime les femmes au nom de la religion.

En France, la liberté de conscience comme l'égalité des sexes sont des droits fondamentaux protégés par la loi. Il ne saurait exister de recommandations religieuses qui seraient en contradiction avec ces principes fondamentaux.

Votre prise de position représente une régression qui banalise les pressions que subissent les femmes non voilées (exclusion, insultes, menaces permanentes, agressions), comme les affrontements de plus en plus nombreux dans les universités entre les professeurs et les étudiantes voilées, ou les conflits dans les lieux de travail et dans la rue...

Nous nous inquiétons de votre affirmation qui sacralise le port du voile et par là même cautionne l'action des fondamentalistes, source, dans notre pays, de troubles à l'ordre public. Votre crispation concernant le voile est un anachronisme dangereux pour nous tous.

*Le Collectif "Femmes sans voile d'Aubervilliers"*

### **13 - Après l'interdiction à Marie-Jo Bonnet d'une conférence - réaction de la CLF**

Marie-Jo Bonnet, historienne du féminisme et des questions d'homosexualité, devait intervenir le 9 décembre 2014 au Centre LGBT Paris sur Résistance-Sexualité-Nationalité à Ravensbrück suite à l'invitation de l'association « Les oubliés de la mémoire ». Cette conférence a été annulée au motif que sa sécurité ne pouvait être assurée (!)

Dans un premier temps, il avait été dit que le Centre LGBT Paris était à l'initiative de cette annulation, mais en réalité ce sont les organisateurs de cette conférence "Les oubliés de la mémoire" qui en ont pris la décision.

Certes, ce n'est pas le Centre LGBT qui annule la conférence, mais le courrier qu'il adresse aux "Oubliés de la mémoire" marque un désaveu de la personne de Marie Jo Bonnet, non pas sur le contenu de son intervention, mais contre sa personne pour les positions qu'elle a prises et qui vont de l'opposition à la légalisation de la GPA à la critique des orientations actuelles de certaines tendances du mouvement LGBT. Ces positions et critiques sont d'ailleurs avancées par d'autres groupes du mouvement et portées en particulier par des lesbiennes féministes. Ce désaveu est assorti d'une menace latente sous la forme de perturbateurs (hypothétiques ou réels et dans ce cas, qui sont ils ?) au débat. Par anticipation, le centre dégage toute responsabilité en cas d'éventuels incidents en la reportant sur les promoteurs de cette conférence : les Oubliés de la mémoire.

Les Oubliés de la mémoire, sans s'opposer à cette décision, annulent la conférence en formulant toutefois leur désaccord sur le motif de rejet implicite de la conférence : la personne publique de Marie Jo Bonnet, de plus ils soulignent à juste titre que le centre LGBT en tant que « maison de ressources communes aux lesbiennes, gay, bi et trans ...devrait accueillir toutes les expressions majoritaires comme minoritaires ».

Pour nous, la démarche du centre LGBT de Paris nous semble regrettable, voire abusive, à plus d'un titre :

- Elle prive le public du centre de l'accès à des recherches qui peuvent intéresser un large public et en particulier des lesbiennes ;
- Elle prend, de fait, le caractère d'une sanction personnelle, voire un boycott, infligés à une personne reconnue pour ses implications militantes ;
- Elle donne des gages, avant même qu'ils se manifestent, à certains groupes de pression parfois virulents non pas vis-à-vis d'idées ni d'opinions, mais vis-à-vis de personnes, ce qui n'est pas acceptable.

Nous regrettons aussi que les Oubliés de la Mémoire qui, bien qu'en désaccord avec le Centre, ne lui oppose aucune résistance, ce qui revient, dans une certaine mesure, à se désolidariser de Marie Jo Bonnet.

Une fois de plus, nous décelons ici, certaines tendances de groupes de pression ou d'individus à s'en prendre nommément à une personne et non à des idées ou à des opinions. Dans cette situation, nous nous sentons donc solidaires de Marie Jo Bonnet comme de toutes celles, lesbiennes féministes, qui, avant elle, se sont vues agressées, contestées, attaquées, mises en cause, menacées dans leur personne pour les positions courageuses qu'elles assumaient.

La CLF

### **DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES...**

#### **14 - « Le corps en lambeaux, violences sexuelles et violences sexuées faites aux femmes »**

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes vous fait part de cette invitation

de Catherine Coutelle, députée, Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et membre du HCEfh. Cette journée d'étude sera marquée par des interventions autour des violences faites aux femmes et en particulier de la prostitution. Ernestine Ronai et Grégoire Théry, membres du HCEfh, interviendront lors de cette manifestation.

Matin : Restitution des travaux universitaires consacrés au "corps en lambeaux, violences sexuelles et violences sexuées faites aux femmes" . Sous la présidence de Michelle Perrot, historienne

09h00 : accueil des participant-e-s ;

09h30-12h00 : Restitution assurée par l'équipe poitevine de recherche - Histoire, histoire littéraire, littérature : Lydie Bodiou, Michel Briand, Myriam Soria et Frédéric Chauvaud - Droit, sociologie, psychanalyse : Laurence Leturmy, Ludovic Gausso, Alain Ducouso-Lacaze et Marie-Josée Grihom

Après-midi : Table ronde sur "La prostitution, une violence faite au corps des femmes" ; Sous la présidence de Jean-Clément Martin, historien, et Catherine Coutelle. 14h15 : Ouverture par Pascale Boistard, Secrétaire d'État chargée des droits des femmes

14h30 : Alice Debauche et Christelle Hamel, chercheuses pour l'enquête Violences et rapports de genre (VIRAGE) ;

14h45 : Ernestine Ronai, coordinatrice nationale de la Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), membre du HCEfh ;

15h00 : Grégoire Théry, Secrétaire général du Mouvement du Nid, membre du HCEfh ;

15h15 : Témoignage de Rosen Hicher, survivante de la prostitution ;

15h30 : Échanges avec les participant-es ;

16h15 : Conclusion par Nicole Ameline, Députée et Présidente du comité de lutte contre les discriminations faites aux femmes de l'ONU (CEDAW) ;

*Vendredi 28 novembre 2014 de 09h00 à 16h30 à Paris ; Assemblée nationale - Salle Victor Hugo. Inscriptions obligatoires au lien suivant : <http://28novembre.evenium.net> Une pièce d'identité sera demandée à l'accueil.*

## **15 - « Femmes, démocratie et question kurde » - Paris - 29 novembre**

L'actualité politique internationale est marquée par la Résistance des Kurdes de Kobanê contre la barbarie de Daesh ainsi que les conséquences de cette situation sur les pays au Moyen-Orient et principalement pour la Turquie. Dans ce contexte, nous avons tous constaté le rôle important des femmes dans ce combat pour la liberté et la démocratie. Nous vous invitons à débattre avec nos intervenants lors de cette conférence pour mieux comprendre ces évolutions politiques ainsi que les positions des forces démocratiques en Turquie mais également des forces de gauches en France.

Intervenant-es : Selma GÜRKAN - Président du Parti du Travail en Turquie ; Meral Danis BESTAS - co-présidente du Parti Démocratique du Peuple - HDP ; Pascal TORRE - Département international des relations avec la Turquie- PCF. Organisé par Fédération des Association des Travailleurs et des Jeunes (DIDF)

Samedi 29 novembre à 14h00, Siège national du PCF, 2, place Colonel Fabien, 75019, Métro 2 : Colonel Fabien

## **16 - « Scène ouverte à tous nos délires » - Maison des Femmes de Paris - 29 novembre**

Ce sera l'occasion de se retrouver pour échapper à la morosité de l'hiver... Venez partager

vos dernières créations, lâchez-vous ! Slammeuses, chanteuses, musiciennes, poétesses, comédiennes, clowns, performeuses diverses et variées... venez nombreuses !

Pour celles qui le désirent, un atelier de préparation de 16h à 19h : pour se donner de la force, travailler la forme à travers des exercices et jeux autour de la voix, de la présence, du souffle, du rythme, de la confiance...

16h - Training et relaxation pour prendre des forces !

20h30 - Entrée en scène ! avec Zolan'Gono et Audrey Chenu

*Samedi 29/11/14 à la Maison des femmes, 163 rue de Charenton 75012, Paris, dès 20h30.*

**16bis - « Femmes en lutte pour la souveraineté alimentaire »** - Attac Bourg-en-Bresse - 2 décembre

Savez vous d'où vient ce que vous mangez ? Qui produit l'essentiel des aliments sur la planète ? Comment nourrir tout le monde et mieux ? Qui sont les propriétaires des terres agricoles ? Qui les exploitent ? Quel accès aux semences ? À l'eau ? Quelles mobilisations pour se réapproprier notre alimentation ??.....

Que vous ayez des réponses ou pas, des idées à partager, des expériences à raconter, nous vous invitons à venir échanger lors de la soirée : « Femmes en lutte pour la souveraineté alimentaire »

Intervention : Alessandra Ceregatti, Marche Mondiale des Femmes Brésil ; Confédération Paysanne de l'Ain

Mardi 2 décembre, 20h, Salle Olympe de Gouges (au-dessus du restau La Canaille), 1 rue Pierre Sépard Bourg en Bresse

**17 - Les études de genre en Suède et en France »** - Le Mage - 4 décembre

Le Mage organise un débat dans le cadre des "Amphis du Mage" » Les études de genre en Suède et en France » à l'occasion de la parution du livre dirigé par Boel Berner et Isabelle Dussauge, *Kön, kropp, materialitet. Perspektiv från fransk genusforskning* »

Ouverture : Margaret Maruani Directrice du Mage et de la revue Travail, genre et sociétés

; Débat animé par Jacqueline Laufer, sociologue, Groupe HEC. Avec : Boel Berner, sociologue, Université de Liköping, Suède ; Elisabeth Elgan, historienne, Université de Stockholm, Suède ; Nathalie Lapeyre, sociologue, Certop-CNRS, Université Toulouse Jean Jaurès ; Margaret Maruani, sociologue, Cerlis-Université Paris Descartes

*Pour la bonne organisation de ce débat, merci de confirmer votre venue par retour de mél à [mage.cnrs@shs.parisdescartes.fr](mailto:mage.cnrs@shs.parisdescartes.fr) (avant le 1er/12)*

*Jeudi 4 décembre 2014 de 17h à 20h. Amphithéâtre Durkheim - escalier I - galerie Claude Bernard - 1, rue Victor Cousin ou 54 rue Saint-Jacques- 75005 Paris*

*L'entrée est libre, dans la limite des places disponibles*

**18 - Ciné-débat : « Et si on parlait des clients ? »** autour du film **Eastern Boys** - Mouvement du Nid Paris - 17 décembre

La délégation de Paris du Mouvement du Nid à le plaisir de vous inviter à son prochain ciné-débat : Et si on parlait des clients ? autour d'extraits du film Eastern Boys de Robin Campillo  
*AGECA, 177 rue de Charonne, 75011 Paris*

Inscription : <https://docs.google.com/forms/d/1ROZ9iFF8dYXfN0Ne4Xf0JES7OLXHjLCosVaCL4FyjPk/viewform>

## LIVRES, CINÉMA, THÉÂTRE, TÉLÉVISION...

**19 - Cinéma : « Murmures » de Byun Young-Joo - Centre Simone de Beauvoir - 27 novembre**

Le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir et le Comité de soutien pour la projection de «Murmures» coorganisent une projection exceptionnelle du documentaire Murmures de Byun Young-Joo. La projection du film sera suivie d'une rencontre avec une délégation internationale composée de Madame Estelita Basnaño Dy, survivante philippine ; Madame Won-ok KIL, survivante coréenne ; Madame Mee-hyang YOON, présidente du Conseil coréen pour les femmes requises pour l'esclavage sexuel militaire japonais ; Madame Jing-ja YANG de l'ONG Japan Action for the Resolution of the « Comfort Women » Issue  
*Jeudi 27 novembre 2014 à 15h, Forum des Images, salle 50 (entrée libre dans la limite des places disponibles).*

**20 - Livre : Requiem pour il et elle - Michèle Causse, Katy Barasc**

« Nous sommes dans le constat, nous sommes les scribes d'un état des choses auquel nous ne sommes pas résignées... ». Arpenter les territoires occupés d'une langue qui condamne à l'exil ou au mutisme celles qu'elle voue à incarner la différence... Dénoncer le coup de force du logos qui leste du poids de la réalité un monde inhospitalier, inhabitable... Et lui porter le coup de grâce en imaginant tout autre chose : une langue qui délivre les subjectivités des pronomination en IL et ELLE sans pour autant recourir au tour de passe-passe du neutre...  
La musique de Requiem est une invitation à la fugue vers un ailleurs vivable. Elle accorde l'aimer et le penser, le dire et le sentir, dans une polyphonie de voix singulières rétives aux règles du discours maître. Ce chant orchestré par Causse et Barasc révèle le manque au creux de la langue, il la fissure, il l'hybride. Ses dernières notes célèbrent la fin ultime du sujet.  
Septembre 2014, 18.00 €, 192 pages, Edition Ixe, Collection Racine de ixe.

**21 - Expo Photo - "Go de nuit : Abidjan, les belles oubliées » - Eliane de Latour - Paris**

Des jeunes femmes se vendent dans la ville d'Abidjan où les clients savent qu'ils vont trouver de "fraîchenies", des fraîches de 14 à 25 ans. Venue massivement du Nord après la guerre en 2002, ces go pratiquent une prostitution de survie. Oubliées des politiques d'aide au développement, elles vivent dans l'angle mort du monde. Éliane de Latour a saisi ces jeunes femmes sur le vif, dans leur environnement. Son travail s'est essentiellement centré sur des portraits posés, le jour, la nuit, à la recherche de leur subjectivité dans ces lieux fracassés. Dans un parcours scénographié, l'exposition dévoile une jeunesse sans-filet, massacrée. Révélant ces belles oubliées, Eliane de Latour signe un fascinant geste d'anthropologie engagée.

*Entrée gratuite, du 13 novembre au 7 décembre, Maison des metallos 94, rue Jean-Pierre Timbaud Paris, 11ème*

**22 - Revue : Cahiers du Genre 57/2014 - L'engendrement du droit**

Coordonné par Coline et Anne-Marie Devreux.

Le droit, pétri de genre dans le processus même de sa fabrication, ne cesse, en retour, de produire des rapports, des catégories et des identités de genre. Cette coproduction est ici analysée à travers les combats féministes, dans différents pays, divers domaines, et tout au long de la chaîne du droit. Une démarche qui impose d'évaluer aussi les limites du droit à construire l'égalité.

Consultable sur : <http://cainr.info/revue-cahiers-du-genre.htm>

**23 - Livre : « Allah est grand, la république aussi » - Lydia Guirous**

« Du voile de Creil... au Djihad en Syrie... Nous avons perdu une bataille, oublié de descendre à la station République... Enfant de l'immigration, Lydia Guirous, n'a pas eu de difficulté à s'intégrer. La France, elle l'aime. Peut-être trop ? Au point de déranger ceux qui voudraient qu'elle la rejette ?

À mi chemin entre le manifeste et le témoignage, elle pointe la dangereuse dérive d'une France qui a honte de ses valeurs, de son histoire et abdique face à la montée du communautarisme et de l'islam radical. Dans cet essai courageux, au travers d'anecdotes acérées elle dénonce les atteintes portées aux droits des femmes, la radicalisation d'une partie de la jeunesse des quartiers populaires, le piège de la double culture et de la « diversité », le jeu trouble des politiques, et leurs difficultés à faire respecter ce principe qui protège tous les enfants de la République : la laïcité.

*Lydia Guirous a 29 ans, elle est diplômée de l'université Paris Dauphine et de l'ESCP. Féministe, elle est la fondatrice de l'association Future au Féminin et a créé la cellule SOS Harcèlement sexuel (APHP)*

---

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris ;  
Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : [marchfem@rezisti.org](mailto:marchfem@rezisti.org) ; site : <http://www.mmf->



France